



Présentation de la démarche de BD OCS

Mme Amandine HAMM, Cheffe de projet BD OCS, Région Grand Est



Vers un référentiel d'occupation des sols à grande échelle (OCS GE2) pour le territoire du Grand Est



Lancement de la plateforme du foncier - 10 juillet 2018

OCS GE2 : C'est quoi ?

- Couverture physique de la surface terrestre qui se traduit par le type d'usage qu'en fait l'Homme. Une base de données « Occupation des Sols » (OCS ou MOS) → cartographie les différents types de milieux selon une empreinte donnée, complétés par des informations fonctionnelles (généralement conçue par interprétation de photographies aériennes).
- Il s'agit donc d'un outil :
 - de connaissance, d'analyse et de suivi de la nature et de la consommation des espaces
 - d'aide à la décision qui permet de répondre aux enjeux réglementaires (loi Grenelle I et II, LMA, ALUR et loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage de 2016) et de suivre la mise en œuvre des politiques publiques (maîtrise de la consommation foncière et préservation des milieux naturels)



OCS GE2 : Contexte



- Bd OCS CIGAL 2000, 2008 et 2011/12 sur le territoire alsacien + MOS locaux en ex CA et Lorraine
- Volonté de disposer d'une OCS Grand Est homogène (57 433 km²) répondant en priorité aux besoins locaux, compatible avec les recommandations nationales et européennes
- Projet qui s'inscrit dans la démarche GéoGrandEst (Coopération pour l'information géographique en Grand Est)



GéoGrandEst, c'est quoi ?



Un réseau d'acteurs

- 1. Pour faciliter la coordination** de production de données de référence harmonisées, le partage d'expériences, des connaissances et des savoir-faire sur le territoire.
- 2. Mutualiser des moyens pour mettre en œuvre des projets communs dans un souci d'économie d'échelle**, d'optimisation et de rationalisation des dépenses publiques.
- 3. Faciliter l'accès à l'information géographique par l'ensemble des acteurs du territoire et le grand public**, via des outils et des services en ligne répondant aux obligations réglementaires (Inspire, open data, etc.).

⇒ GéoGrandEst est copiloté Etat – Région => inscrit au CPER.

⇒ **L'OCS GE2 est programmée dans les actions « socle ».**

OCS GE2 : Objectifs



- Disposer d'une OCS à grande échelle homogène et comparable sur tout le territoire régional (57 433 km²);
- Répondre aux besoins de connaissance et suivi des acteurs du territoire => co-construction, besoins et culture partagés avec visée opérationnelle;
- Définir une méthodologie de production stable liée à un modèle économique, reconductible dans le temps
- Fournir des produits facilement appropriables par des non spécialistes de la géomatique pour un usage à bon escient.

OCS GE2 : Démarche

Un groupe projet OCS GE2 (2017)

- Comité de pilotage : Etat, Région + expert PNR SYCOPARC
- Comité technique : 22 structures réparties sur le territoire

Agglomérations et CU, EPCI, PETR, Agences d'urbanismes, PNR, SCOT, Départements, DDT, DRAAF, organismes de recherche, Agence française de la biodiversité, ...

Phase d'étude Appui d'1 AMO (2017 - 2018)

- Etude des OCS existantes et des besoins
- Définition d'1 pré-nomenclature et tests de production (3 zones)
- **Nomenclature définitive**
- Définition du modèle organisationnel et économique (en cours de finalisation)

Phase de production => A partir de 2019

C3	code_niv3	typo_niv3	C4	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
	111	Bâti continu		1110	Bâti continu	500	15/20m
	112	Bâti discontinu		1121	Bâti collectif	500	15/20m
	112	Bâti discontinu		1122	Bâti mixte	500	15/20m
	112	Bâti discontinu		1123	Bâti individuel dense	500	15/20m
	112	Bâti discontinu		1124	Bâti individuel lâche	500	15/20m
	113	Bâti isolé		1130	Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	500	15/20m
	114	Espaces libres en milieu urbain		1140	Espaces libres en milieu urbain	500	15/20m
	121	Equipements collectifs		1211	Emprises scolaires et universitaires	500	15/20m
	121	Equipements collectifs		1212	Emprises hospitalières	500	15/20m
	121	Equipements collectifs		1213	Equipements sportifs et de loisirs ; campings	500	15/20m
	121	Equipements collectifs		1214	Cimetières	500	15/20m
	121	Equipements collectifs		1215	Autres équipements collectifs	500	15/20m
	122	Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets		1220	Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	500	15/20m
	131	Emprises d'activités		1311	Emprises d'activités à dominante industrielle	1000	15/20m
	131	Emprises d'activités		1312	Emprises d'activités à dominante commerciale	1000	15/20m
	131	Emprises d'activités		1313	Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire	1000	15/20m
	131	Emprises d'activités		1314	Anciennes emprises d'activité	1000	15/20m
	132	Emprises militaires		1320	Emprises militaires	1000	15/20m
	133	Exploitations agricoles		1330	Exploitations agricoles	1000	15/20m
	134	Activités d'extractions		1340	Zones d'extraction	1000	15/20m
	141	Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés		1411	Emprise réseau ferré	500	15/20m
	141	Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés		1412	Emprise réseau routier	500	2,5/5m
	141	Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés		1413	Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés	500	3m/4m
	142	Aéroports		1420	Emprises aéroportuaires	1000	15/20m
	143	Emprises portuaires		1430	Emprises portuaires	1000	15/20m
	151	Espaces verts urbains		1510	Espaces verts urbains	300	15/20m
	161	Espaces en transition		1610	Espaces en transition	500	15/20m

211	Cultures annuelles	2110	Cultures annuelles et pluri-annuelles	1000	15/20m
212	Cultures spécifiques	2120	Cultures spécifiques	500	15/20m
213	Surfaces enherbées	2130	Surfaces enherbées	1000	15/20m
221	Vignes	2210	Vignes	1000	15/20m
222	Arboriculture	2221	Vergers traditionnels	500	15/20m
222	Arboriculture	2222	Vergers intensifs	500	15/20m
222	Arboriculture	2223	Pépinières	1000	15/20m
223	Bosquets et haies	2230	Bosquets et haies	1000	A définir
311	Peupleraies et sapinières	3110	Peupleraies et sapinières	1000	15/20m
312	Forêts	3121	Forêts de feuillus	1000	15/20m
312	Forêts	3122	Forêts de conifères	1000	15/20m
312	Forêts	3123	Forêts mixtes	1000	15/20m
321	Formations pré-forestières	3210	Formations pré-forestières	1000	15/20m
331	Pelouses et pâturages de montagne	3310	Pelouses et pâturages de montagne	1000	15/20m
332	Coupes à blanc et jeunes plantations	3320	Coupes à blanc et jeunes plantations	1000	15/20m
341	Zones de sinistre (incendie, tempête)	3410	Zones de sinistre (incendie, tempête)	1000	15/20m
342	Roches nues	3420	Roches nues	1000	15/20m
343	Plages et sables	3430	Plages et sables	1000	15/20m
411	Ripisylves et rivulaires	4110	Ripisylves et rivulaires	1000	15/20m
412	Autres milieux humides	4120	Autres milieux humides	1000	15/20m
511	Cours et voies d'eau	5110	Cours d'eau et canaux	1000	7m
512	Plans d'eau	5120	Plans d'eau	1000	15/20m
513	Bassins artificiels	5130	Bassins artificiels	1000	15/20m

OCS GE2 : Besoins

- Nomenclature composée de 4 niveaux qui se déclinent en 50 postes
- Géométrie fine, 500 ou 1000 m², adaptée à l'échelon local
- Production d'un 5^{ème} niveau sur les milieux artificialisés pour distinguer le couvert de l'usage → réponse à INSPIRE mais aussi nature en ville, imperméabilisation des sols,...
- Premier portait de territoire, réponse à de larges usages, voué à être enrichi par des produits et/ou méthodes complémentaires :
 - Enrichissement par les acteurs locaux selon leurs objectifs propres
 - Produits complémentaires en terme de fréquence / échelle / sémantique...
 - Approches pour pallier aux limites de la PIAO : exploitation de l'imagerie satellitaire par exemple

OCS GE2 : En conclusion

- Projet partagé et partenarial
- Approche intégrale et intégrée → ensemble de données et produits « OCS GE2 »
- Production de 2 millésimes pour permettre vision diachronique
- Premiers résultats d'ici fin 2019
- Ressource pour les démarches régionales et locales ; observatoires existants et en cours de constitution
- Diffusion libre (opendata)



Région **Grand Est**

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.alsacechampagneardennelorraine.eu